

CHALLENGE CAPH 2022

Article 1 : Le Haveluy Cyclo Club, la New Team de Maulde, La Roue Flinoise, Le Cyclo Club de Roeulx, l'Association Cycliste Bellaingeoise et l'Etoile Cycliste de Lieu St Amand, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et les communes d'Haveluy, Lieu St Amand, Marquette en Ostrevent, Maulde, Bellaing, organisent ce challenge sur 6 épreuves.

Article 2 : Les épreuves concernées sont : Haveluy le 3 avril, Marquette le 28 mai, Bellaing le 29 mai, Maulde le 26 juin, Lieu St Amand le 4 septembre et Maulde le 25 septembre pour 2022.

Article 3 : Ce challenge concerne toutes les catégories.

Article 4 : Le leader de chaque catégorie recevra un maillot distinctif qu'il portera uniquement sur les épreuves du challenge.

Article 5 : Si le leader reste le même sur plusieurs épreuves, il conservera le maillot qui lui a été attribué (pas de nouveau maillot distribué)

Article 6 : Si un coureur leader change de catégorie, il pourra porter le maillot qu'il avait acquis dans l'épreuve du challenge qui suit immédiatement.

Article 7 : Si le leader d'une catégorie est monté dans la catégorie supérieure, le nouveau leader ne sera désigné qu'à l'issue de l'épreuve suivante du challenge.

Article 8 : Un coureur qui change de catégorie conserve la totalité de ses points mais il ne peut en aucun cas être mieux classé que 6^{ème} dans sa nouvelle catégorie. Dans le cas où son nombre de points est important, il sera classé 6^{ème} ex aequo, avec le nombre de points correspondant à cette place au moment de sa montée de catégorie.

Article 9 : Dans chaque catégorie des séniors, les 15 premiers marquent des points de la manière suivante : le 1^{er} marque 300 points, le 2^{ème}, 250 points, le 3^{ème}, 200 points, le 4^{ème}, 150 points, le 5^{ème}, 100 points, le 6^{ème} 70 points puis dégressif de 10 points en 10 points jusqu'au 10^{ème} qui marque donc 40 points, puis dégressif de 5 en 5 jusqu'au 15^{ème} qui marque donc 5 points.

Article 10 : Dans les catégories Cadets et féminines, les 15 premiers marquent des points, de la façon suivante : le 1^{er} marque 100 points, le 2^{ème}, 70 points puis dégressif de 10 points en 10 points jusqu'au 5^{ème} qui marque donc 50 points puis 33 points pour le 6^{ème} puis dégressif de 5 en 5 jusqu'au 10^{ème} qui marque donc

13 points puis 9 points au 11^{ème} et dégressif de 2 en 2 jusqu'au 15^{ème} qui marque donc 1 point. Les cadettes courant avec les féminines, c'est le classement scratch cadettes-féminines adultes qui est pris en compte pour l'attribution des points.

Article 11 : Dans les catégories « écoles de cyclisme » de poussins à minimes, le premier marque 100 points, le 2^{ème}, 75 points, le 3^{ème} 50 points, le 4^{ème} 30 points, le 5^{ème} 25 points, le 6^{ème} 18 points puis dégressif de 3 en 3 jusqu'au 10^{ème} qui marque donc 6 points puis tous les suivants, dégressif de 1 en 1 et à partir du 15^{ème}, 1 point pour tous les classés.

Article 12 : Si 2 coureurs ont le même nombre de points pour l'attribution de la 1^{ère} place, c'est celui qui était leader ou celui qui était le mieux classé au général précédent qui est déclaré leader.

Article 13 : Un leader qui ne porterait pas son maillot distinctif sur une épreuve du challenge, se verra pénalisé de 100 points sans possibilité de faire appel.

Article 14 : Sur chaque épreuve du challenge, le premier de chaque catégorie recevra un bouquet et une coupe et un lot en nature et les 2 suivants une médaille et un lot en nature et si le vainqueur devient leader, un maillot distinctif. Les suivants recevront tous un lot en nature.

Article 15 : A l'issue du challenge, le leader final de chaque catégorie recevra un trophée souvenir et les 2^{ème} et 3^{ème} une coupe.

Article 16 : Un coureur qui contesterait un classement devra le faire savoir au plus tard dans la semaine qui suit l'épreuve concernée.

Article 17 : Pour remporter le challenge, il faut que le coureur reste dans sa catégorie jusqu'à la fin (y compris la dernière). Si à l'issue de cette dernière épreuve le coureur devait monter de catégorie, ce serait son dauphin qui remporterait le challenge et lui-même ne pourrait être mieux classé que 6^{ème} dans la nouvelle catégorie.

Article 18 : Dans les catégories jeunes (de poussins à cadets), la première féminine recevra un maillot de leader mais marquera les points correspondant à sa place réelle dans la catégorie qui la concerne. Il y aura également un maillot pour le premier jeune handi-cyclospor.

Article 19 : Le challenge CAPH est réservé aux licenciés ufolep.

Article 19 : A la réception de chaque course, l'ensemble des leaders sera présenté pour la photo protocolaire avant les podiums du jour sauf si la situation

sanitaire l'interdit et une cérémonie protocolaire finale est actuellement à l'étude (modalités et lieu non déterminés)